Image not found or type unknown

# Mariage d'un majeur sous tutelle sans autorisation du juge

Par **Major01**, le **20/03/2015** à **21:01**

Bonjour
J'´ai un fils qui est majeur sous ma tutelle, pendant les vacances que nous avons passé au mois de decembre
de l'année passé 2014, il a décidé de se marié avec une fille qu'il connaît depuis des années , et elle fait partie de la famille.
Ce mariage s'est fait en civil à la mairie, en notre présence ses parents ses grands parents et toute notre famille et cela a l'étranger (Maghreb )
Nous ignorons complètement l'existence de la loi obligeant l'accord du juge des tutelles, nous l'avons découvertes en mars 2015 quand nous avons informé le juge. Il nous informa que nous avions tord.
Que devrions nous faire pour régulariser la situation et que devient le mariage de notre fils qui est très très inquiet et qui ne cesse de nous poser des questions .
Merci de votre réponse urgente sur ma boîte mail.
ou sur la réponse forum.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés